GRAIN et l’Oakland Institute

**Fiche d’information sur African Agriculture, Inc.**

16 juin 2022

African Agriculture, Inc. (AAGR) est une holding américaine créée en 2021. Selon des documents déposés auprès de la Commission des opérations de bourse des États-Unis (SEC)[[1]](#footnote-0), AAGR a acheté l’exploitation agricole de Senhuile, désormais rebaptisée Les Fermes de la Teranga (LFT), située au Sénégal, à ses propriétaires italiens pour 7,9 millions de dollars en 2018. AAGR soutient que, par cet achat, elle a acquis les droits d’utilisation des terres sur les 20 000 hectares accordés à Senhuile par le président du Sénégal en 2012. Les communautés qui dépendaient de ces terres pour leurs moyens de subsistance avant 2012 affirment que les terres ont été louées à l’entreprise contre leur gré.

La concession a été accordée pour une période de 50 ans (jusqu’en 2062) et, selon ses nouveaux propriétaires américains, elle vaudrait actuellement plus de 18 millions de dollars. En outre, AAGR a acquis 5 000 hectares dans la localité voisine de Fass Ngom dans le cadre d’un bail de 15 ans daté de juin 2018, portant ainsi à 25 000 hectares le total des propriétés foncières revendiquées par l’entreprise au Sénégal.

L’objectif principal d’AAGR est de cultiver la luzerne comme aliment pour bétail destiné au marché international. Elle prévoit également de produire de la biomasse pour la production de biocarburants, de faire pousser des arbres pour vendre des crédits carbone et de se lancer dans la pisciculture.

AAGR appartient au magnat roumain des mines et de l’énergie Frank Timis (80 %) et à l’ancien président de Senhuile Gora Seck (9 %). L’investisseur américain Alan Kessler en est le président-directeur général. En mars 2022, la société a lancé une introduction en bourse (IPO) sur le Nasdaq dans le but de lever 40 millions de dollars pour financer ses activités. Si l’introduction en bourse a lieu, Kessler aura le droit d’acquérir 5 % des actions.

La société reconnaît que de nombreux risques sont associés à ses projets. Parmi ceux-ci figurent le droit du président du Sénégal d’annuler sans préavis les droits fonciers acquis par la société, ainsi que la possibilité que l’entreprise soit tenue pour responsable de l’émission de gaz à effet de serre du fait de sa production d’aliments pour le bétail. La société reconnaît également qu’elle pourrait perdre l’accès aux sources d’eau publiques dont dépend son exploitation sénégalaise.

Le 30 mai 2022, AAGR a reçu une lettre du Collectif pour la Défense du Ndiaël – qui représente 37 villages et plus de 10 000 personnes au Sénégal – exigeant la restitution immédiate de leurs terres, ainsi qu’une réparation et une indemnisation adéquates pour les préjudices et la perte économique infligés aux communautés par dix années d’occupation de leurs terres par le projet. Dans sa réponse à la lettre, M. Kessler a ignoré les demandes des communautés et a plutôt souligné un certain nombre d'actions de son entreprise en leur faveur, notamment des contributions pour la célébration des fêtes du Ramadan et de l'Aïd et du fourrage a quelques éleveurs.

Dans ses documents d’introduction en bourse, AAGR a également indiqué qu’elle envisage un important projet de plantation d’arbres visant à générer des crédits carbone au Niger. Elle affirme avoir conclu des accords avec les autorités locales d’Ingall et d’Aderbissinatt pour la location de plus de 2,2 millions d’hectares de terres pendant 49 ans. AAGR affirme également avoir obtenu des droits d’utilisation de l’eau pour ses activités au Niger.

Pour plus de détails, voir le graphique « Qui est African Agriculture, Inc ? ».

1. Voir <https://www.sec.gov/edgar/browse/?CIK=0001884334> [↑](#footnote-ref-0)